



Le droit en liberté

Numéro 65 — Janvier 2013 - Bulletin édité par le Collectif confédéral DLAJ

ANI du 11 janvier 2013

Accord sur la sécurisation de l'emploi Inacceptable en l'état !

L'accord du 11 janvier 2013 portant sur la sécurisation de l'emploi a été signé par la Cfdt, la Cftc et la Cgc. La Cgt a refusé de le signer. Se refus repose sur une analyse objective de son contenu.

En effet, si cet accord devait être retranscrit en l'état dans la Loi, il modifierait gravement les droits des salariés, créant plus de précarité, plus d'exclusion, plus de non droit pour le patronat !

Tout au long des négociations la CGT n'a eu de cesse d'être force de propositions pour réellement sécuriser l'emploi à travers des dispositifs d'encadrement du contrat de travail et de tous les droits qui s'y rattachent et en renforçant les dispositifs juridiques pour condamner les patrons voyous.

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle étape de mobilisation

Même après ce coup de force du patronat avec l'aide d'une minorité syndicale, l'accord est loin d'être gravé dans le marbre !

La Cgt veut peser de tout son poids sur le gouvernement qui doit transcrire l'ANI en projet de Loi, puis sur les parlementaires qui devront légiférer pour transformer le projet de Loi en Loi !

La mobilisation doit se faire à tous les niveaux de la Cgt et les actions peuvent prendre des formes diverses. L'essentiel étant de créer un rapport de force pour que le gouvernement et le parlement prennent des dispositions pour modifier l'esprit et le contenu de cet accord.

Ainsi, les acteurs Cgt de la justice que ce soit dans les conseils de prud'hommes ou dans les permanences juridiques, sont en premières lignes pour mesurer la dangerosité de cet ANI et en convaincre leur entourage.

Leur implication dans cette mobilisation Cgt est donc décisive.

Pour aider chaque militante et militant à débattre avec les positions de la Cgt, la Confédération a mis en place un power-point avec un argumentaire juridique que vous trouverez en pièce jointe.

C'est un dispositif facile d'utilisation qui permet d'avoir les outils pour mener des discussions avec l'ensemble des salariés, et également avec les militants des autres organisations syndicales, y compris signataires de l'ANI.

D'autres matériels CGT vous parviendront dans les prochains jours.

Faites remonter à DLAJ la teneur des discussions que vous avez autour de vous sur ce sujet.

**Rien n'est joué d'avance !
Agissons ensemble pour que triomphe le droit des salariés !**

Jean-Pierre GABRIEL
Responsable confédéral DLAJ